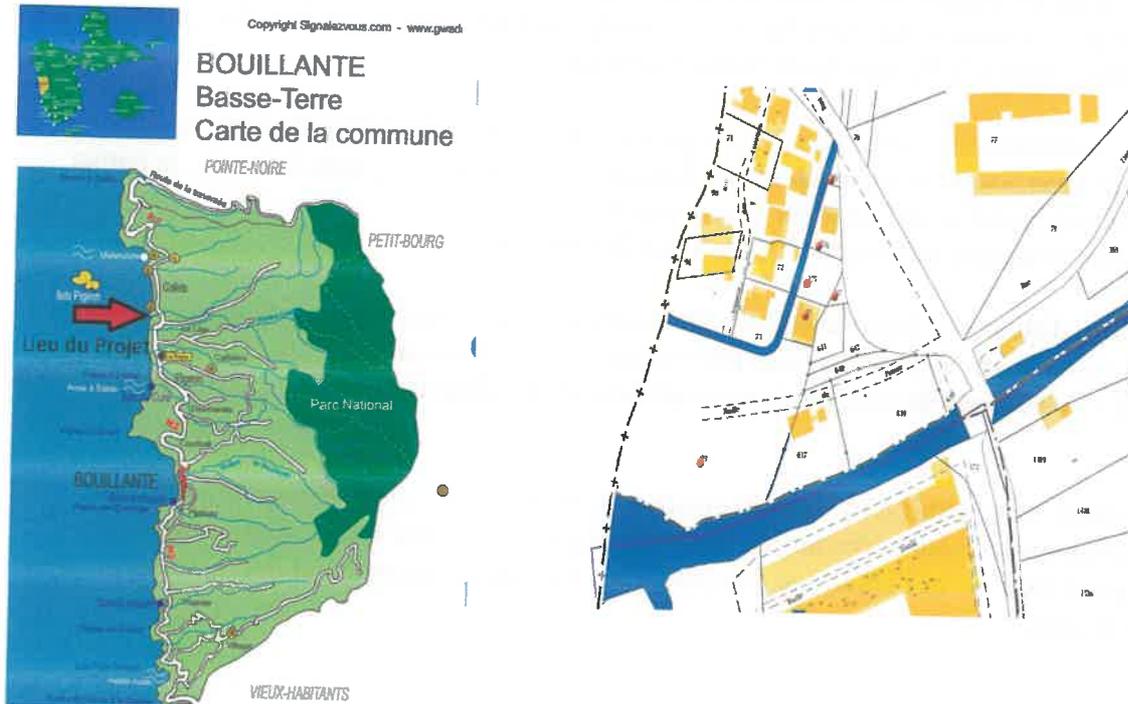


Présentation du Projet

Localisation : Ruelle du Fumoir, 97125, BOUILLANTE, Parcelle AW 99.
Point GPS : 16°09'43,5 Nord – 61°46'35,3 Ouest

Etendue de la zone concernée par la demande : A partir du point GPS, environ 50 mètres au Nord, 50 mètres au Sud et 50 mètres à l'Ouest.



Objectif : Obtenir l'autorisation de sortir et remettre à l'eau des bateaux au lieu dit « Ruelle du Fumoir », 97125 BOUILLANTE.

Sécurité des Personnes et des Biens. : Le bord de mer est constitué de galets régulièrement ramenés par la houle. Il faudra aplanir une zone sur 4 à 6 mètres de large pour permettre le passage des remorques. Les plus gros galets devront sans doute être retirés de cette zone, s'ils dépassent de trop.

Un entretien régulier sera nécessaire, surtout en période de mauvais temps, à chaque fois que la mer ramènera de nouveaux galets.

A terme, une bonne solution serait d'autoriser la pose de 4 dalles de béton préfabriquées (4m x 5m x 20cm d'épaisseur), à même le sol, pour faciliter le roulage des remorques, sur le même principe que ce qui a été fait à l'Anse à la Barque (coté Vieux Habitants).

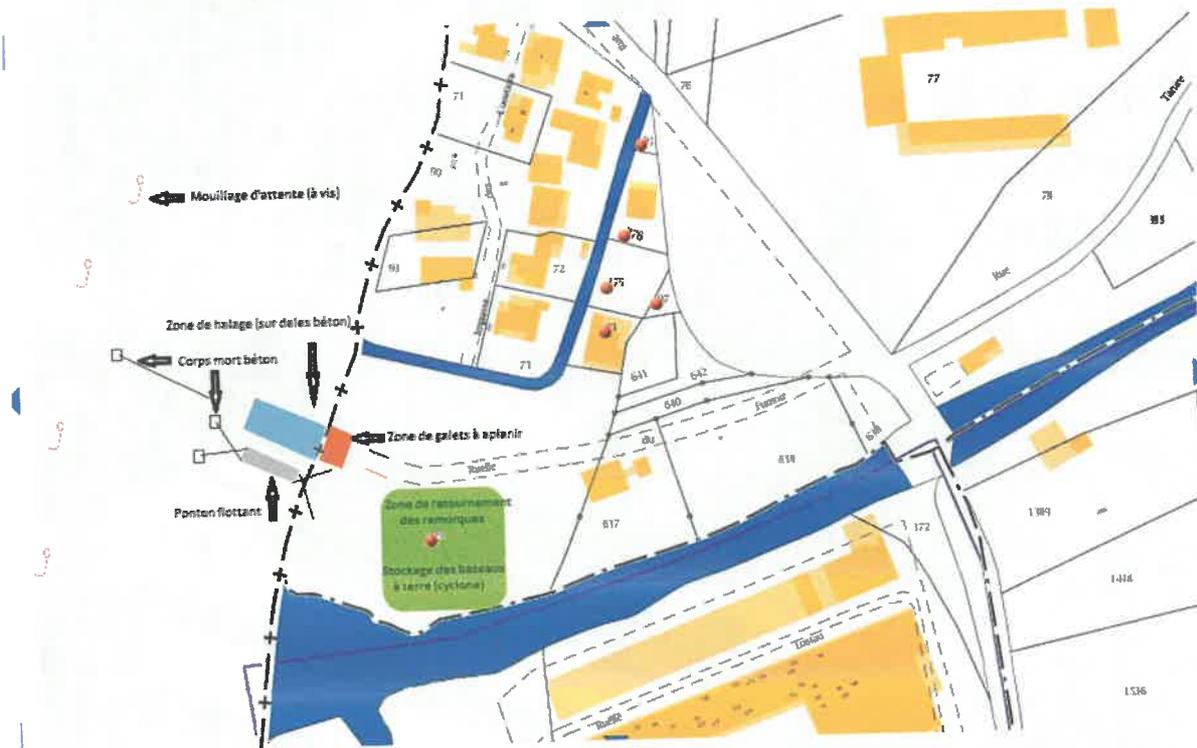
Pour la bonne réalisation des opérations, un corps mort devra être placé dans l'axe de la mise à l'eau, sur un fond d'environ 5 mètres, pour retenir les bateaux par l'arrière s'il y a de la houle, le temps qu'ils soient correctement positionnés sur la remorque.

Ce corps mort servira aussi de point de halage pour la remise à l'eau.

Quatre mouillage d'attente (2 à droite et 2 à gauche, avec des couleurs vives et marqués « Zone Technique ») seront aussi nécessaires pour les périodes d'affluence (en cas d'alertes cyclonique), et serviraient ainsi de balisage de la zone de manutention. Profondeur d'environ 5 mètres, sur des fond de sable.

Un atout supplémentaire serait d'avoir l'autorisation pour la mise en place d'un ponton flottant homologué en aluminium, sur corps morts, avec une passerelle mobile à terre, qui permettrait l'embarquement à pied sec et l'amarrage d'annexes des voiliers de passage qui auraient besoin d'une assistance technique.

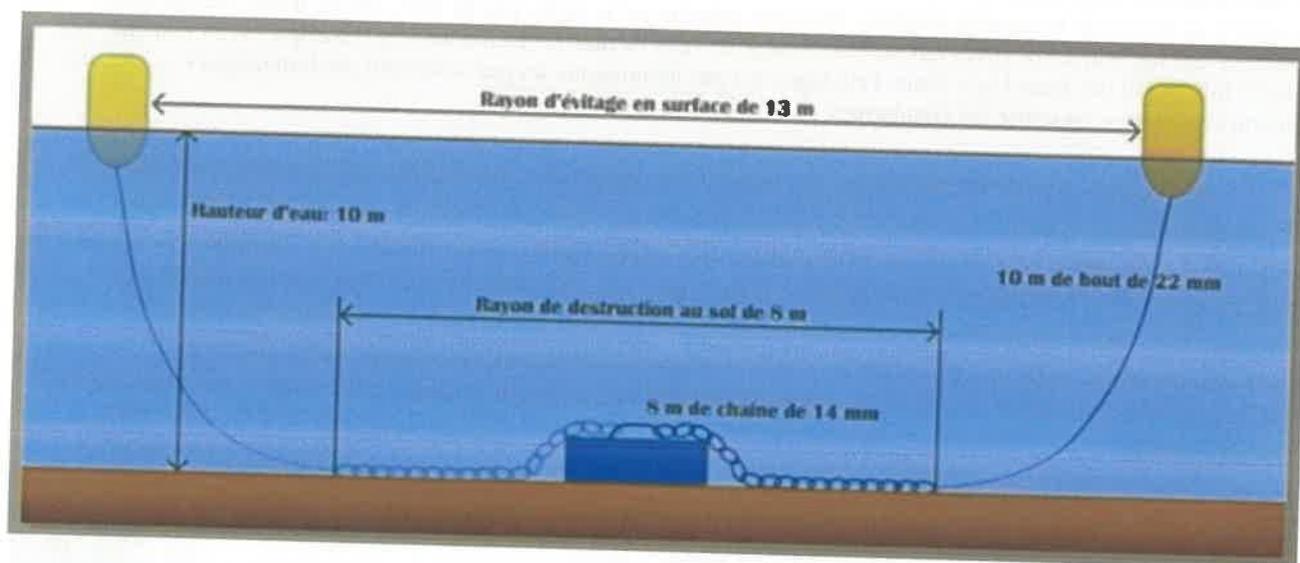
Plan de masse de l'emprise du projet avec le positionnement des dispositifs d'ancrage :



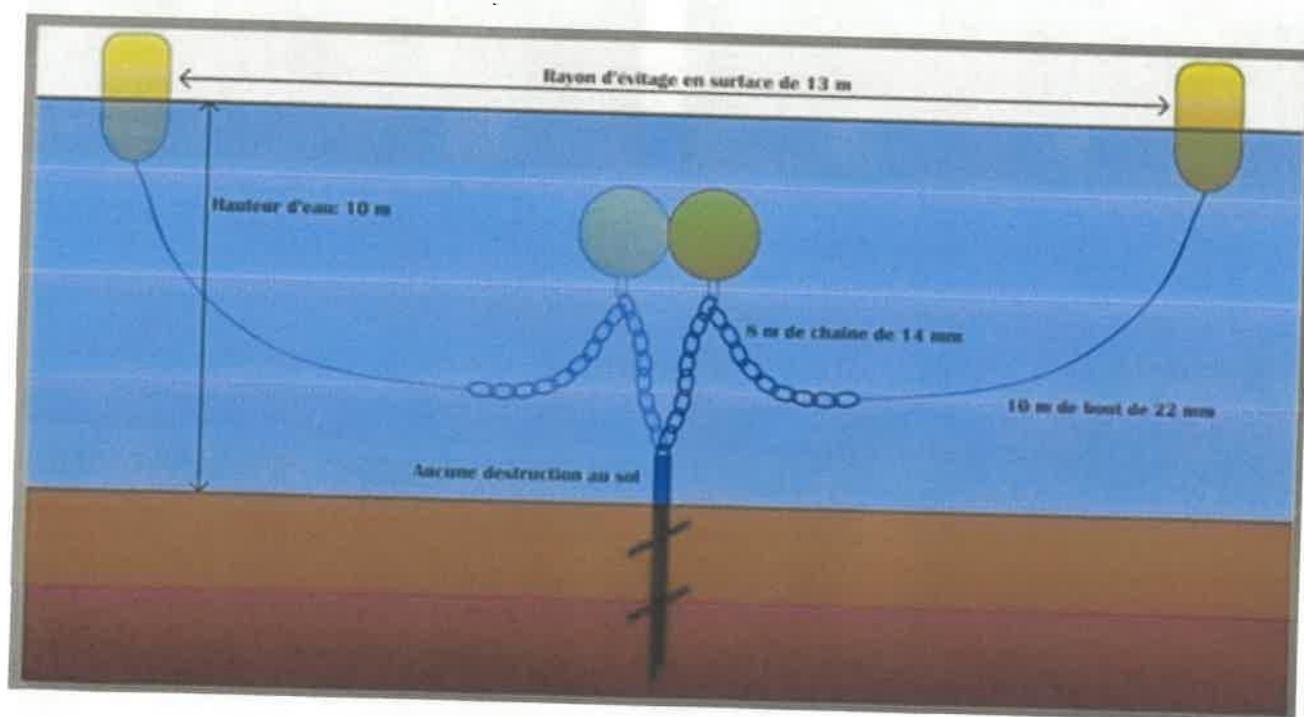
Détails des ancrages :

Le mouillage ponton et le mouillage de retenue arrière qui sera dans l'axe de la mise à l'eau seront fait sur le principe traditionnel du corps mort en béton enfouis sous le sable et les galets. En effet, pour ces deux ancrages, il n'y aura jamais d'évitage et la longueur de chaîne qui repose au fond remplit parfaitement l'effet d'amortisseur que l'on a besoin dans ce contexte, sans permettre de déplacement en surface, chose qu'il n'est pas possible d'obtenir avec le principe de l'ancre à vis (détaillé plus bas).

De plus, le mouillage sur vis est moins adapté dans ce cas : la proximité immédiat et du bord de mer entraîne du ressac et des coup de bouts permanents, qui finissent par tordre la tige et déchausser la vis.



Les quatre mouillages d'attente seront installés légèrement plus au large, en dehors de la zone de galets. Ils seront donc réalisés sur le principe de l'ancre à vis (ou vis à sable). Ils ont l'avantage de ne rien détruire par le ragage sur le fond, lors de l'évitage en surface.



Vocation et activité de la zone concernée : Aujourd'hui, malgré une demande grandissante, aucune infrastructure n'existe pour sortir et faire la maintenance des bateaux de plus de 7 mètres dans la commune ni aux environs :

La cale de la ZAC de Losteau est en travers du cour d'eau ; résultat, quand on a mis la remorque à l'eau, il n'y a plus de place pour faire passer le bateau au delà de 6,5m/7m.

La rampe du Bourg de Bouillante présente un angle trop raide et les remorques touchent par terre en leur milieu : la voiture patine et parfois la remorque arrive à se décrocher !! De plus, il faut contourner le bâtiment, et si une seule voiture est garée au mauvais endroit, il n'est plus possible de passer et/ou faire les manœuvres avec la remorque.

La cale de L'Anse à la Barque, elle, est trop plate : la voiture est déjà dans l'eau alors que le bateau ne flotte pas encore ... Il faut donc décrocher et pousser à la main !

Et pour tous ces lieux, il n'y a pas de place sécurisées ou a adaptées pour laisser les bateaux à terre ; il faut systématiquement aller ailleurs, ce qui veut dire emprunter la route nationale, avec tous les problèmes que cela comporte au niveau de la sécurité routière : Des gros gabarits sur la route, pas de feux, pas de freins, des remorques rouillées, des roulements de roues qui lâchent à cause de l'eau de mer Et même si la remorque est en bon état, elle vient 9 fois sur 10 des Etats Unis, donc, l'attelage n'est pas homologué, les pneus ne sont pas homologués ... etc, ect ... Un vrai casse tête si on croise les Gendarmes ...

Par contre, le site de la Ruelle du Fumoir ne nécessite pas d'aller sur la route nationale. Il n'est aujourd'hui exploité par personne et l'accès existe déjà ; il y a de la place pour faire les manœuvres de demi tour avec les remorques, il y a de la place pour laisser les bateaux au sol en cas d'alerte cyclonique sur la parcelle AW99, il faut très peut de travail pour aplanir les galets qui gênent, donc pas d'impact sur l'environnement ... De plus, cette aménagement est réversible à tout moment, puisque la houle reforme ce cordon en quelques heures à chaque coup de mer... Du fait des ces galets, il n'y a as non plus d'herbiers ou de coraux dans cette zone ; sous les galets, c'est du sable .



Chemin d'accès



Grève de galets



Vocation et activité de la zone concernée : Une autre raison d'être de cet emménagement serait la création d'un Yacht Club sur le secteur : Un Appel à Manifestation d'Intérêt a été émis par la Mairie de Bouillante en Septembre 2018. J'y avais répondu, mais au jour d'aujourd'hui, aucun retour ne jamais m'a été fait
Un yach club et des mouillages organisés à cet endroit réduirait d'autant la pression sur l'environnement de la plage de Malendure, et le ponton flottant serait bien plus adapté aux annexes que celui en dur de Malendure, déjà saturé par les activités des professionnels de la place.

Avec un Yacht Club qui marche bien, l'existence d'un petit Ship Chandler pourra être envisagée à court terme. Pour les plaisanciers comme les professionnels, il y a une demande d'accastillage qui ne peut être satisfaite aujourd'hui qu'à condition de traverser les Mamelles pour se rendre à Jarry ou sur la Marina de Bas du Fort.

Compte tenu des activités nautiques qui se développent, il y a aussi un besoin grandissant pour du carburant pour les bateaux. Aujourd'hui, les pêcheurs professionnels doivent aller jusqu'à Basse Terre pour faire le plein les Club de Plongée font des norias de bidons de Gaz Oil ou d'Essence détaxée (dans les coffres de leurs voitures) pour faire les pleins à partir du ponton de Malendure...

Je suis en contact avec Mr Venutolo de chez Total et Mr Crosillac de chez CAP, pour envisager la possibilité de délivrer du carburant de manière sécurisée et écologique.

Un détail qui n'est pas des moindres : La collecte des déchets, soit sur l'eau (par le biais du Yacht Club), soit avec des installations à terre, près du ponton et au sein de la Zone Technique, lors des réparations faites sur les bateaux.

Cela éviterait de voir fleurir des chantiers sauvages un peu partout sur le littoral...

Un dossier d'aide est en cours d'élaboration avec Mr VINCENT Cédric pour l'acquisition d'une unité de récupération et traitement de l'eau de carénages. Ce dossier sera finalisé dès l'obtention de l'AOT.



Bref, cette AOT va permettre de lancer un grand nombre d'activités gigognes très favorables à l'environnement et qui vont aussi dynamiser le tissu économique local par la création d'emplois, entraînant des retombées financières directes pour la commune et la région Cote sous le Vent. Le Lycée de Blanchet a déjà été contacté pour envisager le placement de stagiaires dans tous les domaines connexes concernés par ce qui découlera de cet aménagement du littoral.

